



Section du Puy-de-dôme

Compte-rendu du CTL du 28 02 2019

Après boycott de la 1ère convocation au cours duquel de nombreux agents sont venus s'exprimer, nous avons décidé de siéger en seconde convocation

Ordre du jour

- Bilan d'exécution 2018 et présentation du budget prévisionnel 2019
- Bilan de l'entretien professionnel – campagne 2018
- Mise en place du télétravail à domicile à la DDFIP 63
- Activités RH
- Questions diverses

En réponse aux déclarations liminaires, le Président a tenu le discours habituel :

sur l'adaptation du réseau :

- géographie revisitée, le directeur est toujours en phase de réflexion. Dans le cadre du dialogue social, le projet sera présenté dès lors qu'il sera validé par la DG. Le cahier des charges est bien évidemment connu et une version sera bientôt envoyée à la DG.
- sur les agences comptables : c'est un projet qui a été présenté dans une filière. Pour le président il ne s'agit pas d'une suppression de la séparation ordonnateur/comptable ni d'un transfert de missions mais d'une réorganisation des méthodes de travail. Pour l'heure les collectivités concernées ne souhaitent pas rentrer dans le dispositif. Si c'était le cas les agents basculeraient dans le dispositif avec détachement. Les agents peuvent refuser ce détachement d'office et des groupes de travail nationaux travaillent pour définir les modalités applicables. Pour la Direction nous avons besoin

de lisibilité avec une vision pluriannuelle.

En d'autres termes : regrouper, simplifier , restructurer, prioriser,..sont les maîtres mots !

- Bilan d'exécution du budget :

En préalable Solidaires a une nouvelle fois dénoncé la réduction budgétaire (3 % cette année).

Sur l'analyse des postes coûteux :

L'élargissement du recours à CLIC'ESI a permis de réduire de l'ordre de 6 % les frais d'affranchissement. Une meilleure affectation des agents EDR a vu le budget frais de déplacements réduire de 9 %.

- Bilan de notation:

Nous avons encore dénoncé un processus complexe de recours décourageant les agents. Pour la campagne passée, seuls 7 recours ont été engagés (3 en A et 4 en B)

Pour la direction, le dispositif a pris son régime de croisière et les agents connaissent les mécanismes. Ce à quoi les représentants du personnel ont répondu qu'il ne s'agit pas d'un exercice habituel pour les agents, que le recours reste exceptionnel...et que l'avancement à cadence fixe prévu par PPCR n'est pas encourageant.

La direction nous a indiqué qu'une information (avec exemples) a été donnée aux chefs de services pour améliorer la qualité du CREP

- Mise en place du télétravail à domicile :

Une loi a été votée en 2012 pour mettre en place le télétravail dans la fonction publique. Ce dispositif a pris du retard dans notre ministère du fait de sa difficulté de mise en œuvre et en particulier à la DGFIP.



Section du Puy-de-dôme

La DGFIP est alors passée par une phase expérimentale prolongée qui va rapidement se déclinier dans notre DDFIP.

Il s'agit d'une demande de l'agent qui doit être formalisée dans un document. L'agent doit travailler de chez lui dans des plages horaires définies et pas plus de 3 jours par semaine.

L'agent doit être joignable à tout moment par son chef de service et pouvoir se rendre à son lieu de travail dans un délai raisonnable.

Tous les services ne sont pas éligibles en fonction des tâches réalisées et de la sensibilité des missions. L'agent doit recueillir l'accord de son chef de service notamment au regard de son degré d'autonomie (ancienneté dans le métier). Les refus seront soumis à CAPL, le critère d'éloignement géographique sera un des critères d'appréciation, mais pas le seul.

Concernant le taux d'agents pouvant bénéficier de ce dispositif, l'idée est de glisser progressivement pour arriver à 10 % sur 3 ans. Pour la première campagne le seuil est de 5 %, non compris les agents bénéficiant de droit (travailleurs handicapés) ou pour des raisons sociales.

La convention sera renouvelée tous les ans après période d'essai de 3 mois. En cas de survenance d'événement particulier dans le service il pourra y avoir suspension du contrat.

S'agissant d'une première campagne la direction a tenu à associer largement les représentants du personnel.

Les campagnes ultérieures auront lieu après mouvement de mutation.

- **Actualité RH**

- campagne de recrutement spécifique d'un agent technique à la cité administrative suite à départ en retraite

- contractuels handicapés : 2 recrutements en cours (1B et 1C) qui seront affectés au SIP Clermont Sud et à la trésorerie de Clermont Métropole.

- services civiques, 2 recrutements en cours pour les accueils de Thiers et CF Berthelot

- suite à fermetures de trésoreries 2 agents Berkani quitteront nos effectifs malgré les démarches proposées par la Direction

- **Questions diverses**

Suite au regroupement des SPF la Direction a envoyé la dernière note nationale à tous les agents entrant dont le poste est impacté. Cette démarche fait suite à la volonté de donner le même niveau d'information à tous les agents.

La fusion initialement fixée au 3 juin sera avancée au 25 mai du fait des ponts naturels. Aucune date n'est fixée pour le déménagement des agents et matériels.

Dans le département environ 310 agents ont touché la prime PAS, mais une campagne de rattrapage est en cours pour les personnes non recensées ou écartées à tort par les textes initiaux.

La Direction a indiqué que la cantine de Clermont La Poste est réservée aux agents travaillant à la direction et la trésorerie du CHU. Les agents extérieurs à ces services payeront désormais le tarif « extérieurs » non subventionnés.

La cantine de Clermont Berthelot va entrer dans une phase de réfection avec promesse de subventions. Elle sera donc indisponible pour une période et des délais inconnus.

Bilan de compétence des vérificateurs : la direction a indiqué que tout le monde a joué le jeu mais que les résultats ne sont pas connus.

Une note publiée le 28/02/19 indique les nouveaux frais de missions pour l'essentiel majorés.

Vos élus au CTL

Samia Belarbi
Anne-Sophie Leprevost
Alain Carpentier
Stéphane Veysseyre